

17 mai 2024 -20:23

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mai 2024](#)

Fixation de la rémunération des directeurs de Hedera et du CFO de Nuclear Sub

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la rémunération des directeurs de Hedera. Le Conseil des ministres a aussi marqué son accord sur la fixation de la rémunération du directeur financier de « Nuclear Sub ».

Dans le cadre de l'accord entre l'État belge et Engie, le projet de loi relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement d'une institution de droit public ayant pour objet de supporter la responsabilité financière de certaines obligations nucléaires crée une nouvelle institution, Hedera.

Cette institution a pour objet d'assumer la responsabilité financière, dans l'intérêt général des obligations financières transférées en matière de gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé, de prendre en charge les coûts liés à ces obligations et d'assurer le financement de ces coûts. Hedera est gérée par un comité de direction composé de trois membres : le président, le directeur financier et le directeur technique.

En outre, toujours dans le cadre de l'accord avec Engie, l'État belge prendra une participation de 50 % dans une entreprise commune à créer avec Engie (« Nuclear Sub »). L'État belge nommera le directeur financier de Nuclear Sub.

Cela signifie qu'il faut recruter quatre postes : trois directeurs pour Hedera et le directeur financier de Nuclear Sub, dont il faut bien sûr déterminer les conditions salariales.

Le projet d'arrêté royal fixe la rémunération du directeur d'Hedera. Par ailleurs, un accord politique est conclu concernant la rémunération du directeur financier de Nuclear Sub, de sorte que la procédure de recrutement puisse débuter. Concrètement, le Conseil des ministres accepte de fixer le salaire du directeur financier de Nuclear Sub au même niveau que celui des directeurs financier et technique d'Hedera.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Pieterjan Desmet
Porte-parole (NL)
+32 471 513435
pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be